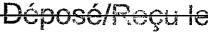




Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte





2 0 OCT. 2013

au greffe du tribunal de commerce francophone de Bruxelles

Nº d'entreprise: 0505.790.860

Dénomination

(en entier): ZELIG ART ENSEMBLE

(en abrégé) :

Forme juridique: Association Sans But Lucratif

Siège: Rue du Charme, 37 - 1190 Forest

Objet de l'acte : Siège social

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2016

L'assemblée se réunit ce jour et prend, à l'unanimité les décisions suivantes :

L'assemblée décide de transférer le siège social de l'association vers 1180 Uccle, avenue Kersbeek n° 308.

L'assemblée mandate J. Jordens sprl / Arnaud Trejbiez aux fins de procéder à toute démarche liée aux présentes décisions, en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Arnaud Trejbiez Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature